

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Demande n° 2024-45



À la séance ordinaire qui sera tenue le 12 novembre 2024 au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage n° 437, à savoir :

DÉROGATION MINEURE N° 2024-45 : **1202, BOULEVARD PERROT (LOT 4 961 043)**

La demande vise à permettre la construction d'une résidence unifamiliale avec un plancher de rez-de-chaussée à une hauteur de 1,99 mètre au-dessus du niveau moyen du sol au lieu d'un maximum de 1,60 mètre tel que prescrit à la réglementation.

Toute personne qui veut donner son avis, commenter, se prononcer ou s'opposer quant à cette demande doit, dans les 15 jours de la publication du présent avis public, faire connaître ses commentaires par écrit à la greffière de la Ville, M^e Catherine Fortier-Pesant, à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7W 1G8 ou par courriel à l'adresse suivante : cfpesant@ndip.org en spécifiant bien le numéro de la demande de dérogation mineure.

Toute personne intéressée pourra aussi se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 12 novembre 2024.

Un document explicatif de la demande de dérogation mineure est joint au présent avis sur le site internet de la Ville.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 24 OCTOBRE 2024.

M^e Catherine Fortier-Pesant
Greffière